



Groupe Argumentaire sur les Energies Nucléaire et Alternatives

Lettre n° 18

30 septembre 2021

Électrification des véhicules terrestres en France à l'horizon 2050

Le secteur des transports est aujourd'hui le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France (30 % des émissions nationales en 2015). Ces émissions étant en totalité de nature énergétique, la SNBC¹ vise une réduction de 28 % des émissions en 2030 par rapport à 2015 et une décarbonation complète des transports à l'horizon 2050. La LTCVE² prévoit l'élaboration d'une stratégie de développement de la mobilité propre, volet annexé à la PPE³.

On trouvera dans la [fiche d'actualité GAENA n° 23](#) le détail de l'analyse sur « l'électrification des véhicules terrestres en France à l'horizon 2050 ». Le programme gouvernemental d'élimination des émissions de CO2 fossile pour les transports terrestres au plus tard en 2050 par l'électrification des véhicules terrestres n'est pas réalisable dans l'état actuel des prévisions et des moyens de production électrique en place si l'on en reste à la décarbonation complète des transports terrestres. Une solution consisterait à mettre en chantier de nombreux réacteurs EPR à partir de 2025 pour une mise en service à partir de 2035 pendant plusieurs années jusqu'en 2050 et au-delà.



Le GAENA : <https://www.energethique.com/>

¹ SNBC : stratégie nationale bas-carbone

² LTCVE : loi de transition énergétique pour la croissance verte

³ PPE : programmation pluriannuelle de l'énergie